



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX



Patrice Wahlen - 2019

* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Abbaye :

monastère* juridiquement autonome ; le supérieur porte le titre d'« abbé* » (« père », en araméen) et la supérieure celui d'« abbesse ».

Abbé-Abbesse :

- a) homme ou femme placé(e) à la tête d'une abbaye* dont il (elle) est le « père » (« *abba* » en araméen) ou la « mère ».
- b) depuis le XVI^e siècle, « abbé » est aussi un titre de politesse donné à un prêtre.

Absolution :

pardon (rémission) des péchés. Chez les catholiques, cela s'obtient essentiellement par la confession (dit aussi « sacrement* de la pénitence »).

Adoration

culte rendu à Dieu seul.

Agnus Dei (« Agneau de Dieu », en latin) :

au cours de la messe*, prière au Christ, agneau sacrifié, avant la communion.

Apocalypse (du grec « *apocalyptein* », révéler) :

ce dernier récit du Nouveau Testament fut écrit vers l'an 95 par Jean : gratifié de visions, l'Apôtre fut transporté au ciel où il reçut un certain nombre de révélations : la Parousie (retour final du Christ à la fin de l'Histoire), la fin du monde créé le Jugement Dernier, la Jérusalem Céleste, ...
Les promesses de Dieu sont accomplies, la Révélation est enfin achevée.

Apocryphe (écrit) :

écrit qui n'est pas reconnu « canonique », mais dont l'Église autorise la diffusion pour sa valeur morale et pastorale.

Apostolique :

religieux(ses) vivant en communauté, mais exerçant une activité dans le monde (prédication, soins, enseignement, ...), à l'exemple de la communauté des premiers Apôtres*.

Apôtre (du grec « *apostolos* », envoyé) :

l'un des douze disciples choisis par le Christ qui les envoie en mission répandre son message.(saints André, Barthélémy, Jacques-le-Majeur, Jacques-le-Mineur, Jean, Judas (remplacé par Mathias après sa trahison), Jude, Matthieu, Philippe, Thomas, Simon dit le Zélote, Simon dit Pierre). Cependant, bien que n'appartenant pas aux Douze, Paul est qualifié d'Apôtre.

Le mot peut aussi désigner le principal évangéliste d'un pays (saint Martin « Apôtre » des Gaules).
« Apostolique » qualifie ce qui concerne les Apôtres ou les évêques, qui en sont les successeurs.



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX

Patrice Wahlen - 2019



* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Archevêque (« archi-évêque ») :

évêque* de son propre diocèse*, l'archevêque est aussi le « superviseur » d'un groupe de diocèses périphériques au sien, l'ensemble formant un « archidiocèse » ou une « province ecclésiastique ».

Augustin(e) :

qui appartient à une communauté religieuse suivant la règle dite de saint Augustin ; aussi, la plupart des religieux de cette branche sont-ils dits « chanoines* réguliers ».

Ave (Maria) (« Je vous salue Marie », en latin) :

grande prière chrétienne adressée à la Vierge ; le texte reprend les deux salutations à Marie, celle de l'ange Gabriel (Annonciation) et celle d'Élisabeth (Visitation).

Béatification (du latin « *beatus* : heureux) :

procédure par laquelle un(e) fidèle est déclaré « bienheureux(se)* » ; son culte est autorisé de façon limitée (à un territoire, à un ordre* religieux...).

Elle constitue souvent l'étape précédant la canonisation*.

Bénédictin(e) :

qui vit selon la règle écrite au VI^e siècle par le moine italien Benoît (« *Benedictus* » en latin).

Bible (du grec : « *biblia* », les livres) :

ensemble des écrits sacrés, considérés par les juifs et les chrétiens comme révélés, c'est-à-dire inspirés par Dieu dont ils transmettent la Parole.

Les chrétiens la divisent en deux grandes parties : l'Ancien et le Nouveau Testaments.

Bienheureux(se) :

voir « béatification ».

Canonique :

conforme aux règles (« *canon* », en grec) qui fondent un choix ou une classification.

Canonisation :

inscription sur la liste des saint(e)s*, selon les règles (« *canon* », en grec) qui régissent cette procédure permettant le culte universel de la personne ainsi érigée en exemple pour les croyants.

Cardinal :

prêtre* ou évêque* nommé par le pape* au « Sacré Collège », assemblée des cardinaux formant le conseil du pape* et chargé d'élire son successeur.

Carme (carmélite) :

qui se rapporte à l'ordre* religieux de Notre-Dame du Mont-Carmel» fondé en Palestine au XII^e siècle.



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX



Patrice Wahlen - 2019

* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Chanoine :

- a) clerc, prêtre* ou non, membre d'un chapitre* cathédral (communauté non cloîtrée attachée à la cathédrale* où elle assure le conseil de l'évêque*, la gestion du diocèse* et la prière quotidienne au nom de l'Église locale (diocèse)).
- b) religieux membre d'une communauté de clercs réguliers non cloîtrés vivant en abbaye* ou prieuré*.
- c) aujourd'hui clerc, le plus souvent curé* de paroisse, membre du conseil de l'évêque*.

Chapelain :

prêtre* affecté au service d'une chapelle*, d'une confrérie*, d'une institution religieuse (couvent* ou abbaye* de femmes, école-collège, hôpital, association caritative...).

Chapitre :

- a) groupe de chanoines* attachés à une cathédrale*.
- b) dans un monastère*, réunion régulière de la communauté autour de son (sa) supérieur(e).

Cistercien(ne) :

qui appartient à la branche des Bénédictins* réformés dont l'abbaye de Cîteaux (Côte d'Or), fondée en 1098, devint vers 1114 la maison-mère. Moines et moniales sont parfois dits « Bernardin(e)s », en raison du rayonnement de la principale figure de l'Ordre au Moyen Âge, saint Bernard.

Clergé (catholique) :

ensemble des **clercs**, c'est-à-dire des personnes, hommes et femmes, consacrées au service de l'Église*.

Collège apostolique :

groupe (collège) formé par les « Douze », c'est à dire les Apôtres*.

Commende :

régime juridique d'une abbaye* par lequel un souverain, suite au concordat (traité) de 1516, peut nommer lui-même l'abbé*, que ce soit un clerc ou un laïc ; ce dernier, dit « abbé commendataire », se contente la plupart du temps de toucher la plus grosse part du revenu de l'abbaye, sans y résider. Il y nomme un « prieur* claustral » pour diriger la communauté à sa place.

Confesseur :

chrétien ayant ardemment et sans relâche proclamé (confessé) sa foi et répandu l'Évangile*.

Confrérie (ou « confraternité ») :

association pieuse de laïcs et / ou de clercs qui place un métier, un quartier ou des fidèles dévots sous le patronage d'un(e) saint(e), de la Vierge, d'un mystère théologique (ex : du Saint Sacrement), ou d'une pratique (ex : du Rosaire) ; elle crée une entraide matérielle et spirituelle entre ses membres.



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX



Patrice Wahlen - 2019

* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Contemplatif(ve) :

moine* ou moniale*, dont la vie tout entière est consacrée à la contemplation de Dieu et de ses mystères et à la prière.

Couvent :

communauté de religieux (ses) « apostoliques », c'est-à-dire non cloîtré(e)s.

Credo (« je crois », en latin) :

au cours de la messe*, énoncé des principaux articles de la foi chrétienne.

Curé :

prêtre placé à la tête d'une paroisse* ; il assure le soin (en latin « cura » : cure) des âmes des fidèles qui lui sont confiés.

Diacre :

- clerc* ordonné au « diaconat », en vue d'accéder à la prêtrise*. Le diacre assiste le prêtre* à la messe*.
- laïc, marié ou non, ordonné au service de son Église (diocèse*) : offices* (hors la messe*), obsèques, administration de sacrements* sur mission du curé* du lieu, catéchisme, œuvres charitables...

Diocèse :

subdivision territoriale de l'Église universelle ; l'évêque* est à la tête du diocèse, qui est lui-même subdivisé en paroisses*.

Disciple (du latin « *discipulus* », élève) :

croyant qui suit l'enseignement de Jésus et reçoit mission de le propager.

Docteur de l'Église :

titre honorifique accordé à un homme ou une femme en raison de la qualité et de l'importance de ses écrits théologiques, qui ont contribué à édifier et consolider la doctrine de l'Église.

Dominicain(e) :

qui appartient à l'ordre* des « Frères Prêcheurs » fondé par saint Dominique (« *Dominicus* », en latin) en 1215.

Ecclésiastique (du grec « *ecclesia* ») :

- qui se rapporte à l'Église*.
- qui est membre du clergé*.

Écritures (Saintes): voir « Bible »



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX



Patrice Wahlen - 2019

* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Épître (du latin « *epistola* », lettre) :

ensemble des lettres écrites par les Apôtres et intégrées au Nouveau Testament : treize par Paul, trois par Jean, deux par Pierre, une par Jude et une par Jacques.

Ermite - Ermitage :

homme ou femme vivant seul(e), à l'écart du monde, dans un « désert » (« *eremites* » en grec) humain et qui consacre sa vie à la prière et à la méditation. L'ermitage comprend en général une cellule (chambre), et un oratoire (chapelle* privée).

Évangéliste :

les quatre rédacteurs des Évangiles canoniques, chacun symbolisé par une « figure » ailée : saint Jean (l'aigle), saint Marc (le lion), saint Luc (le taureau), saint Mathieu (l'homme).

Évangiles (du grec : « *evangelion* », bonne nouvelle) :

ensemble des livres rapportant la vie et les enseignements du Christ. On distingue les Évangiles dits « canoniques* » de ceux dits « apocryphes* ».

Évêque (du grec : « *episcopos* », surveillant / garant) :

clerc placé par le pape* à la tête d'un diocèse* ; successeur des apôtres, il est le garant de la transmission de la foi catholique et de la discipline de son clergé.

L'adjectif « épiscopal » s'applique à tout ce qui concerne un évêque. (voir « pontife »).

Ex voto (« à l'issue d'un vœu », en latin) :

objet ou inscription offert à Dieu, à la Vierge ou à un(e) saint(e) en remerciement d'une grâce accordée.

Franciscain(e) :

qui appartient à l'ordre* des « Frères Mineurs » fondé par saint François d'Assise (« *Franciscus* », en latin) en 1209.

Gloria (« Gloire », en latin) :

hymne de la messe* célébrant la gloire et la puissance de Dieu.

Heures :

série de prières que moines*, religieux* ou laïcs célèbrent tout au long de la journée, en totalité ou en partie :

laudes (ou « matines ») à l'aurore

prime au lever du soleil (1ère heure solaire)

tierce (3^e heure) vers 9h

sexe (6^e heure) vers midi

none (9^e heure) vers 15h

vêpres (du latin « *vespera* » : fin d'après-midi) vers 17h

complies (achèvement) avant le coucher

vigiles (veille) au milieu de la nuit

Les plus importantes, laudes et vêpres, sont dites « grandes heures ».



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX

Patrice Wahlen - 2019



* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Hiéronymite :

qui appartient à une branche des chanoines* augustins* fondée au XIVE siècle et placée sous le patronage de saint Jérôme (« *Hieronymus* » en latin).

Cet ordre* est essentiellement implanté en Espagne et au Portugal.

Iconographie (du grec « *ikona* », image) :

ensemble des représentations d'un sujet ou d'un personnage.

Indulgence :

remise par l'Eglise d'une peine encourue par un pécheur en raison de sa faute. L'indulgence s'obtient le plus souvent par une démarche de piété et/ ou de charité (visiter un sanctuaire*, partir en pèlerinage*, accomplir des actes charitables ...).

Kyrie (du grec : « *kirie* », Seigneur) :

prière pénitentielle située au début de la messe*. (*Kyrie* ou *Christe* eleison : Seigneur ou Christ prends pitié).

Martyr(e) (du grec « *martys* », témoin) :

chrétien(e) ayant souffert jusqu'à la mort pour sa foi. Le martyr désigne l'ensemble des sévices subis.

Mendiants :

se dit des ordres* religieux apostoliques* fondés au XIIIe siècle et qui, à l'origine, refusaient la propriété foncière et vivaient de la charité publique.

Messe :

cérémonie centrale du culte catholique, qui commémore et actualise la Cène, le dernier repas du Christ (Jeudi Saint) avant sa mort et sa Résurrection.

Célébrée par un prêtre* ou un évêque*, elle comprend un rite* pénitentiel, la liturgie* de la Parole (textes sacrés) et la liturgie* eucharistique (« action de grâce » en grec) au cours de laquelle le pain et le vin sont consacrés et transformés en véritable Corps et Sang du Christ (dogme de la « Présence Réelle »).

Miracle :

événement extraordinaire dû à l'intervention divine.

Moine-Monale :

homme et femme qui se consacre à la prière en vivant isolé(e) (« *monos* », en grec) du monde, dans un monastère*.

Monastère :

communauté de moines* ou moniales* et ensemble des bâtiments qui l'abrite.



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX



Patrice Wahlen - 2019

* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Œuvres de miséricorde :

quatorze actions et comportements qui fondent l'attitude morale du chrétien et sa relation d'aide à l'autre : sept œuvres dites « corporelles » et sept « spirituelles » :

* œuvres spirituelles :

aider ceux qui doutent / enseigner les ignorants / avertir les pécheurs / soutenir les affligés / pardonner les offenses / supporter les ennuyeux / prier Dieu pour les vivants et les morts.

* œuvres corporelles :

nourrir les affamés / abreuver les assoiffés / vêtir ceux qui sont nus / accueillir les étrangers / assister les malades / visiter les prisonniers / ensevelir les morts.

Ordination : voir « ordres »

Ordre :

- ensemble des monastères* ou couvents* qui suivent la même règle de vie (ex : l'Ordre bénédictin regroupe les abbayes ayant adopté la règle de saint Benoît).
- « les ordres » : suite de sacrements* qui instituent un clerc diacre*, prêtre* ou évêque*. (« Recevoir les ordres »). L'ordination est la cérémonie au cours de laquelle l'ordre est conféré à un diacre (ordination diaconale), à un prêtre (presbytérale) ou à un évêque (épiscopale).

Pape (de « papa », père) :

évêque de Rome, successeur de saint Pierre, placé à la tête de l'Église catholique dont il est le « Saint Père » ou le « Souverain Pontife* ».

Paroisse :

subdivision territoriale du diocèse*, correspondant en général à un village ou à un quartier de ville. Le prêtre chargé de la paroisse porte le titre de « curé* » ; il peut-être assisté de prêtres « vicaires »*.

Pater (noster) (« notre Père », en latin) :

grande prière des chrétiens adressée au Père éternel et qui reprend celle que Jésus enseigne à ses disciples. La traduction actuelle est commune aux trois principales Églises chrétiennes (catholique, orthodoxe et protestante).

Péchés capitaux :

fautes majeures, qui compromettent fortement le salut du pécheur ; elles se caractérisent par l'excès, c'est-à-dire la non maîtrise de soi, de ses pulsions : orgueil (et non la fierté), l'avarice (et non l'économie), la luxure (et non le désir), l'envie (et non le besoin), la goinfrerie (et non la gourmandise), la colère (et non l'indignation), la paresse (et non le loisir).



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX

Patrice Wahlen - 2019



* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Pèlerinage :

déplacement vers un lieu saint pour solliciter une grâce ou remercier Dieu, la Vierge ou un(e) saint(e) de grâces obtenues ; le pèlerinage, qui vaut plus par l'effort du cheminement, physique et spirituel, que par la destination. En route vers l'inconnu, le pèlerin, qui a quitté son milieu familial, devient à l'origine un étranger (« *peregrinus* » en latin, d'où « pèlerin ») qui s'en remet à la charité et à la prière des chrétiens pour avancer sur ce chemin de pénitence et de perfection.

Pontife :

grand prêtre, dans l'Antiquité romaine. Désigne ensuite un évêque*, grand prêtre de son Église locale (le diocèse*). « Souverain Pontife » désigne le pape*.

Prêtre (du grec « *presbyteros* », chef de communauté) :

clerc ayant reçu l'ordre de la « prêtrise » qui lui permet de célébrer l'Eucharistie*, d'administrer tous les sacrements*.

Prieur(e) :

homme ou femme placé(e) à la tête d'un prieuré* dont il (elle) est le (la) supérieur(e).

Relique et reliquaire :

reste matériel, corporel (os ...) ou non (vêtement, objet personnel...) d'un(e) saint(e)*, de la Vierge ou du Christ ; dans la tradition catholique, la relique, objet de vénération, matérialise la présence de celui ou celle dont elle provient et communique la « vertu » (puissance) de celui ou celle-ci.

Le mot « reliquaire » désigne tout type de contenant abritant une relique.

Sacrement :

au nombre de sept, les sacrements sont les signes rituels* par lesquels le fidèle reçoit la grâce divine : baptême, eucharistie (communion), confirmation, pénitence (confession), ordre* (ordination), mariage, extrême-onction (sacrement de malades).

Saint(e) :

croyant exemplaire, réputé(e) proche de Dieu par ses mérites, le (la) saint(e) est proposé(e) en exemple par l'Église après une longue procédure d'enquête dite de « canonisation* ». Prié(e) par les fidèles, il (elle) peut intercéder auprès de Dieu dont il (elle) tient ses pouvoirs miraculeux.

Sanctuaire :

- le « Saint des Saints », espace sacré de l'église, dans lequel se situe l'autel majeur (maître-autel) où se célèbre la messe* ; le Christ s'y rend présent dans la consécration du Pain et du Vin (Eucharistie).
- titre usuel donné à une église ou une abbaye* lieu de pèlerinage*.

Sanctus (« Saint », en latin) :

au cours de la messe*, acclamation louant Dieu dans sa sainteté.



Yonne Compostelle
DICO PELERIN
VOCABULAIRE RELIGIEUX

Patrice Wahlen - 2019



* renvoie à des mots définis dans l'une des 3 listes (vocabulaire religieux, architectural ou du chemin)

Testament (Ancien):

cette partie, dite « Bible* hébraïque », est la seule reconnue par les juifs. Elle contient en particulier la Torah (la Loi) et les Prophètes...

Testament (Nouveau) :

à l'Ancien Testament, les chrétiens ajoutent les quatre Évangiles*, les Actes des Apôtres, diverses épîtres (lettres) des mêmes Apôtres, ainsi que l'Apocalypse.

Ursuline :

qui appartient à l'ordre* féminin fondé en Italie en 1535 et placé sous la protection de sainte Ursule; les religieuses se consacrent principalement à l'éducation des jeunes filles.

Vénération :

attitude de respect envers la Vierge et les saint(e)s.

Vertu :

force morale opposée aux péchés capitaux* ; on en compte sept : trois « théologiques » et quatre « cardinales ».

Vertus cardinales :

qui définissent l'action humaine (prudence, justice, force, tempérance).

Vertus théologiques :

qui fondent la relation à Dieu (foi, espérance et charité).

Vicaire (du latin « *vicarius* ») qui représente :

- a) titre du pape*, « vicaire du Christ ».
- b) prêtre de paroisse* placé sous l'autorité d'un curé*, qu'il seconde.

Visitandine :

qui appartient à l'ordre* féminin de la « Visitation » fondé en 1610; à l'origine, les religieuses se consacraient à l'aide aux pauvres et aux malades.

Références bibliographiques

* « Dictionnaire culturel de la Bible », D. Fouilloux et alii, Cerf-Nathan 1999

* « Dictionnaire culturel du Christianisme », N. Lemaitre et alii, Cerf-Nathan, 2000

* « Les mots du Christianisme », D. Le Tourneau, Fayard, 2005